

REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 juin 2010 à 21h00

L'an deux mille dix et le mardi vingt deux juin à vingt et une heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis à la salle des fêtes de Sion, sous la présidence de Monsieur Pierre GUICHANNE et sur sa convocation.

Étaient présents : **BOURROUILLAN** : BRAZZALOTTO Michel et FOURCADE Christian, **LE HOUGA** : GUICHANNE Pierre, GAÛZERE Bernard (suppléant de BRUNO Jean-Pierre) et DUPRAT Marie-Rose, **LANNE-SOUBIRAN** : IMBERT Yves, **LOUBEDAT** : OREJA Daniel et SEMPE Bernard, **LUPPE-VIOLLES** : ETTORI-DABAT Jean-Pierre et VINCENT Caroline, **MAGNAN** : DUCLAVE Jean, **MANCIET** : CAPDEPONT Pierre et FITTE Jean-Jacques, **MONGUILHEM** : DUCERE Jean et DU BOIS DE MAQUILLE Philippe (suppléant de DUPIN Bernard), **MONLEZUN D'ARMAGNAC** : BENESSIA Christiane, **MORMES** : CARRERE Hervé, **NOGARO** : PEYRET Christian, MENACQ Bernard (suppléant de PUJOL Jean-Pierre), MARTINOT Maryse, et GARET Gilles, **PERCHEDE** : MARIN Alain et SALEY Christine (suppléante de DELOSTE Lionel), **SAINT-GRIEDE** : SAINT-PE Anne-Marie et CAPDEVIELLE Patricia, **SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC** : FAGET Alain et SAINT-GUILHEM Jean-Claude, **SALLES d'ARMAGNAC** : HEBERT Benoît et BUSQUET Philippe, **SION** : MITTERRAND Elisabeth et DALES Annie, **SORBETS** : LAMOTHE Laurent et BURGAN Fabrice, **TOUJOUSE** : DU CHEYRON DE BAUMONT Olivier (suppléant de TARTAS Jacques) et WEEVERS Cornélia, **URGOSSE** : BARRAIL Bernard.

Absents excusés : **LANNE-SOUBIRAN** : MANAS Francis, **LE HOUGA** : BRUNO Jean-Pierre (remplacé par GAÛZERE Bernard), **LAUJUZZAN** : SENAC Claude, **MONLEZUN d'ARMAGNAC** : SAUQUES Philippe, **MORMES** : SPOERRY Gérard, **NOGARO** : PUJOL Jean-Pierre (remplacé par MENACQ Bernard), **PERCHEDE** : DELOSTE Lionel (remplacé par SALEY Christine), **TOUJOUSE** : TARTAS Jacques (remplacé par DU CHEYRON DE BAUMONT Olivier).

Absents : **LAUJUZZAN** : FARBOS Jean-Jacques, **MAGNAN** : LAFFITTE-DUCLERC Bernard, **URGOSSE** : GARBAGE Philippe.

Date de convocation : 11 juin 2010

Ordre du jour :

- *Approbation du compte - rendu du Conseil du 13 avril 2010*
- *Démographie Médicale : modification des statuts*
- *Développement économique :*
 - *projet de Zone d'Activité Economique de Lanne-Soubiran : acquisitions foncières et conclusions de l'étude de cadrage*
 - *Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) : avis sur la création d'une grande surface de bricolage à Nogaro*
 - *ZAC Actipôle : avis sur la modification du programme des équipements publics*
- *Administration générale :*
 - *élection d'un représentant de la communauté de communes au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Nogaro*
- *Questions diverses*

Nogaro, le 23 juin 2010

Le Président, Pierre GUICHANNE

Monsieur le Président remercie tous les délégués présents et énonce les personnes excusées.
Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

I. Approbation du compte-rendu du précédent conseil communautaire :

Le Président demande aux membres du conseil d'approuver le compte-rendu du 13 avril 2010. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. Démographie médicale : modification des statuts

Monsieur le Président indique la réflexion conduite en matière de démographie par la communauté de communes et le projet santé porté par les professionnels de santé du territoire.

Il cède ensuite la parole à Messieurs GARET et PINAZO qui présentent en détail le travail et le projet imaginé par les professionnels de santé.

Les problématiques sont étayées par des éléments statistiques afin de mettre en perspective les difficultés qui s'annoncent pour le territoire si rien n'est fait.

Au regard des enjeux, de la mobilisation des professionnels de santé et de l'exposé de leur projet, Monsieur le Président invite l'Assemblée à débattre de l'opportunité ou non de prendre une compétence en matière de Maison Pluridisciplinaire de Santé.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, **APPROUVE**, à l'unanimité, la modification de statuts suivante :

« Action sociale d'intérêt communautaire.

L'intérêt communautaire comprend les compétences détaillées ci-après :

- Réalisation d'une maison pluridisciplinaire de santé »

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Président à engager la procédure de consultation des communes adhérentes et à signer tout document afférent à cette démarche.

III. Développement économique :

Projet de Zone d'Activité Economique de Lanne-Soubiran : acquisitions foncières et conclusions de l'étude de cadrage

Monsieur le Président rappelle la délibération 24 mars 2009, approuvant un prix plafond et une emprise foncière à négocier par l'intermédiaire de la SAFER auprès des propriétaires concernés par le projet de zone d'activité économique de Lanne-Soubiran.

Il indique que conformément à cette délibération et à la convention de concours technique signée avec la SAFER en date du 21 août 2007, des promesses unilatérales d'achat ont été recueillies concernant les propriétés CAPDEVIELLE et REYMOND pour une surface globale de 7ha 66 61.

Monsieur ETTORI-DABAT estime que le prix d'acquisition est élevé.

Après avoir pris connaissance du contenu des documents établis par la SAFER, en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire,

APPROUVE, par 34 voix pour, une abstention et une voix contre, les promesses unilatérales d'achat suivantes présentées la SAFER :

- 1 ha 72 a 77 ca pour un montant global de 39 964,14 € TTC incluant l'ensemble des frais énumérés dans la convention conclue avec la SAFER ;
- 5 ha 93 a 84 ca pour un montant global de 131 695,97 € TTC incluant l'ensemble des frais énumérés dans la convention conclue avec la SAFER.

APPROUVE, par 34 voix pour, une abstention et une voix contre, la prise en charge des frais notariés correspondants et des frais financiers éventuels tels que prévus par la convention de concours technique signée avec la SAFER ;

AUTORISE, par 34 voix pour, une abstention et une voix contre, Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à ces acquisitions auprès du notaire de son choix.

Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) : avis sur la création d'une grande surface de bricolage à Nogaro

Monsieur le Président indique que par courrier en date du 31 mai 2010, la Préfecture du Gers a adressé à la Communauté de Communes le dossier de demande d'autorisation de création d'une grande surface à l'enseigne BRICOMARCHE à Nogaro.

Il rajoute que conformément à la réglementation relative à l'urbanisme commercial, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), dont il est membre, statuera sur cette demande d'autorisation dans un délai de deux mois à compter de la date d'enregistrement du dossier (10 mai 2010) ; la date de la commission est fixée au lundi 28 juin 2010.

Une copie des principaux éléments du dossier déposé par la S.C.I. J.C.G. a été jointe au rapport et présentée afin que le Conseil Communautaire puisse prendre connaissance du projet.

Monsieur FITTE indique son incompréhension dans la mesure où pour entreprendre une opération collective en matière de commerce et d'artisanat, une modification statutaire est nécessaire alors que la Communauté de Commune siège à la CDAC en tant que personne compétente en matière de développement économique.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, Christian FOURCADE n'a pas pris part au vote.

EMET, par 34 voix pour et une abstention, un avis favorable au projet d'implantation d'un Bricomarché à Nogaro

ZAC Actipôle : avis sur la modification du programme des équipements publics

Monsieur le Président indique que par courrier reçu en date du 31 mai 2010, la Préfecture du Gers a sollicité la Communauté de Communes afin que son assemblée délibérante se prononce sur la modification du programme des équipements publics par le SYMA Nogaropôle, dans le cadre de la ZAC Actipôle.

Il rajoute qu'une copie de la délibération du Comité Syndical du Nogaropôle prise en date du 20 mai 2010 a été jointe au rapport de présentation et invite l'Assemblée à formuler un avis sur cette modification.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire,

EMET, à l'unanimité, un **avis favorable** sur la modification du programme des équipements publics de la ZAC Actipôle engagée par le SYMA du Nogaropôle en date du 20 mai 2010.

IV. Administration générale : élection d'un représentant de la communauté de communes au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Nogaro

Monsieur le Président indique que par courrier reçu en date du 06 mai 2010, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a sollicité la Communauté de Communes afin que notre assemblée délibérante procède à l'élection en son sein d'un représentant au sein du Comité de surveillance du centre hospitalier de Nogaro.

Gilles GARET, membre du Directoire du Centre Hospitalier, apporte des précisions complémentaires sur le rôle et les modalités de fonctionnement du Conseil de Surveillance.

Le Président appelle ensuite les membres de l'Assemblée à se porter candidats.
Christiane BENESSIA présente sa candidature.

Christiane BENESSIA **EST ELUE**, à l'unanimité des membres présents, représentante de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac au sein du Conseil de surveillance du centre hospitalier de Nogaro.

V. Instauration de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Monsieur le Président indique que suite à la prise de compétence en matière d'ordures ménagères, la Communauté de Communes se substitue désormais à ses communes adhérentes (représentation-substitution) au sein du SICTOM-Ouest.

Comme le prévoit la réglementation, il convient désormais à la Communauté de Communes de se prononcer sur l'instauration de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères avant le 15 octobre de l'année afin qu'elle soit opérante au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Après en avoir débattu et délibéré, les membres du Conseil Communautaire, par 35 voix pour et une voix contre,

- **APPROUVENT** l'instauration de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le territoire communautaire.
- **AUTORISENT** le Président à signer tout document relatif à la démarche exposée ci-dessus.

VI. Questions diverses :

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

Il convient de modifier la délibération N°15-2010 du 13 avril 2010 afin de remplacer le terme « Instauration » par « Perception ».

Ainsi, après en avoir débattu et délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVENT** la perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le territoire communautaire en lieu et place du syndicat en charge de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères sur le territoire de la communauté de communes ;
- **AUTORISENT** le Président à signer tout document relatif à la démarche exposée ci-dessus.

Cette délibération annule et remplace la N°15-2010 du 13 avril 2010.

Protection contre la grêle :

A la demande d'Elisabeth MITTERRAND, une recherche d'information va être entreprise afin de connaître la situation précise des subventions et de l'organisation administrative actuellement en place.

Une réflexion pourrait être envisagée sur une nouvelle structuration, si cela s'avérait nécessaire.

Les informations seront rassemblées pour la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Aucune question diverse n'étant soulevée, le Président clôture la séance à minuit

Le Président, Pierre GUICHANNE.